

ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seysssel.com

contact : informations@es-seysssel.com



RCS Thonon-les-Bains
485 010 847 00013
Code APE 3513 Z

FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé

TARIF BLEU PROFESSIONNEL/COLLECTIF AGRICOLE /COMMUNAUX - Option EJP			en vigueur depuis le				01/08/2025
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en €)		Energie (en c€/ kWh)				
	HT	hors TVA	Heures Chargées		Heures Normales		
			HT	hors TVA	HT	hors TVA	
12	18,29	21,43	84,24	87,24	6,93	9,93	
18	23,51	27,86					
36	39,65	47,64	84,24	87,24	6,93	9,93	

HT : hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

hors TVA : inclus TICFE (2,998 c€/kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TCFC

Les puissances de 12 kVA, 15 kVA & 18 kVA ne pourront être délivrées en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,6 €/an)

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé

TARIF BLEU PROFESSIONNEL/COLLECTIF AGRICOLE/COMMUNAUX - Option TEMPO			en vigueur depuis le		01/08/2025
Puissance souscrite (en kVA)		Prix des mensualités (en €)			
		HT	hors TVA		
9		15,91	18,84		
12		18,65	22,32		
15		21,91	26,32		
18		24,04	29,19		
24 - 30		35,60	42,23		
36		40,57	50,15		

	Puissance souscrite en KVA	Prix de l'énergie (en c€/ kWh)			
		Heures Creuses		Heures Pleines	
		HT	hors TVA	HT	hors TVA
Jours Bleus : 300 jours par an	9	6,30	9,30	11,48	14,48
	12 à 18	6,30	9,30	11,48	14,48
	24 à 36	6,30	9,30	11,48	14,48
Jours Blancs : 43 jours par an	9	10,81	13,81	19,10	22,10
	12 à 18	10,81	13,81	19,10	22,10
	24 à 36	10,81	13,81	19,10	22,10
Jours Rouges : 22 jours par an	9	12,04	15,04	33,93	36,93
	12 à 18	12,04	15,04	33,93	36,93
	24 à 36	12,04	15,04	33,93	36,93

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin

Dispositions particulières

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

- dimanche : jour "Bleu"

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

Préavis : la veille dès 20h.

Heures Creuses : 22h-6h

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,6 €/an)

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)				
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%		Taux TVA : 20,0%	
	Option EJP		Option TEMPO	
	Ass. HT	CTA HT	Ass. HT	CTA HT
9	/	/	13,35	2,93
12	14,30	3,14	16,72	3,67
15	17,07	3,74	20,10	4,41
18	19,84	4,35	23,47	5,15
24/30	/	/	36,96	8,10
36	36,44	7,99	43,70	9,58

1 Taxes : Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 2,998 c€/kWh)
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur
la part acheminement de la facture ; tarif T7 01/08/2025
valeurs à la Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0 c€/kWh
date de vigueur Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE
TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations
TVA à 20 % sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1%
fioul, 0,3% autres
la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

3 Prestations techniques :

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96
géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur
voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou
courriel (voir ci-dessus coordonnées)
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-
1.

7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.
Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours
Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC
: FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces
option gratuite : par prélèvement, le 15 du mois suivant la réception de la facture
option gratuite : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de
régularisation; prélèvement le 10 du mois
Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;
le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.
Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 40 € HT.
Intervention pour impayé ou manquement contractuel :
Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,28 € HT - 3,94 € TTC / 36,09 € HT - 43,31 € TTC
Compteur non évolué prix réduction / suspension : 51,3 € HT - 61,56 € TTC / 51,3 € HT - 61,56 € TTC

9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Ardonnay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de
7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
Vous pouvez nous joindre également par courriel à : informations@es-seyssel.com
Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification
- Avec compteur évolué 1,48 € HT - 1,78 € TTC en standard
- Avec compteur non évolué 27 € HT en standard - 32,4 € TTC majorée de 36,47 € HT - 43,76 € TTC en version
express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.
Frais d'augmentation de puissance sans changement matériel compteur évolué : 3,57 € HT 4,28 € TTC ; frais
d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 36,31 € HT - 43,57 € TTC.
Relève spéciale à la demande du client : 36,52 € HT - 30,43 € TTC.
Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 36,47 € HT - 43,76 € TTC.
Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 64,36 € HT - 77,23 € TTC.
Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site www.es-seyssel.com.